



ARRETE N°2022-197

Portant établissement de la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne - Année 2022

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique,
Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L523-1 et L523-5
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires,
Vu le décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
Vu l'arrêté n° 2021-184 du 28 octobre 2021 portant établissement des lignes directrices en matière de promotion interne pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés obligatoires et volontaires du CDG Martinique,
Vu les candidatures proposées par les collectivités territoriales et Etablissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Martinique,

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne est fixée comme suit :

Nom	Prénom
ALCINDOR	Maurice
ALEXANDRE-ALEXIS	Anny
ALLARD SAINT ALBIN	Bruno
ALLARD SAINT ALBIN	Geneviève
ANACLET	Sandrine
ANCINON	Marc
ANGELE	José
AUBLIVE	Joël
AUGUSTE	Christophe
BAJOC	Marie-Josée
BALIRE	Patrick
BALY	Colette
BARCLAIS	Max
BASCOU	Renée
BASTEL	Manitia
BAURAS	Bertrand
BAZILE	Lucienne
BELLEMARE	Bernadine
BELLEMARE	Jean-Luc
BELLIARD	Marie-France
BEREAU	Serge
BERENICE	José
BILL	Jean-François
BILON	Pierre Richard
BISSON	Robert
BIZON	Lina Marie-Aubin



BLAY	Jean-Marc
BOGAT	Cossette
BONOSE	Pierre Eddy
BOROMEE	Nadine
BORVAL	Mario
BRESLER	Robert Irene
BUVAL	Martine
CANTOBION	Jean
CAROLE	Renée
CAROLE	Mickael
CARUGE	Omerline
CELESTINE	Gérard
CENILLE	Maryse
CERALINE	Jacqueline
CERTAIN	Jacques
CHAMET	José
CHAPEL	Christian
CHARLES-ELIE-NELSON	Brigitte
CLEMENTE	Julien
COCO	Roger
COCO	Victoire-Annick
CONDORIS	Willy
CONTRÔLE	Jean-François
DALAIZE	Catherine
DALPHASE	Thierry
DALPHRASE	Ernest
DASINI	Patrice
DEFOI	Jacqueline
DEFREL	Simonet
DEGRAS	Josiane
DELBE	Albert
DESCAS	Denis
DIABOLO	Lucette
DORFEANS	Nicolas
DUCLOS	Maryse
DUFEAL	Ricardo
DUNON	Wilfrid
DUPONT	André Christian
DUPONT	Jacques
DURAGRIN	Louis-Georges
ELIMA	Rose-Hélène
ESSART	Jocelyne
ETIENNE	Jocelyne
EXILIE	Alex
FELIXINE	Yolande



FILIN	Marie-Line
FORTUNE	Jean
FORTUNE-ALIKER	Marilyn
FRANCOIS-HAUGRIN	Eugène
FREDERIC	Micheline
GABIN	Hilaire Daniel
GABRIEL-CALIXTE	Jacqueline
GAU	Anne-Cécile
GAUDARON	Jean-Alfred
GENEVIVE-ANASTASIE	Marie-Agnès
GERME	Eric
GIBOYAU	Catherine
GOVINDIN	Faustine
GRANNAVEL	Aurélien
GROS	Joel
GROSSE-PIECE	Fabienne
GUIVISSA	Daniel
GUSTAN	Félicien
GUSTAVE	Jean-Luc
HENRIETTE	Liana
HERY	Marie-Françoise
HONORE	Liliane
ILMANY	Paul
JEAN-BAPTISTE	Steve Serge
JEAN-BAPTISTE	Yvon-Pierre
JEAN-LOUIS	Isabelle
JEAN-MARIE-MARIE-LUCE	Harry
JEANNE	Monique
JOACHIM-ARNAUD	Joël
LAGIER	Florian
LAHELY	André
LAON	Dominique
LAOU	Franck
LARCHER	Léo
LASIMANT	César
LAVAL	Marlène
LAVALY	Joel
LEGIEL	Pascal François
LEGIEL	Jocelyne
LENOGUE	Charles Thomas
LERANDY	Bertrand
LESEL	Mariette
LIGNY	Jocelyne
LIMEA	Patrick
LINISE	Marie-Eliane



LITTRE	Hubert
LONY	Wilson
LOSAT	Albertine
LOUIS-ALEXANDRE DIT PETIT-FRERE	Lucienne
LUBIN	Alex Robert
LUGIERY	Joel
MAGELLAN	Monette
MARCELIN	Jean-Pierre
MARCELINE	Josette
MAREVAL	Rodrigue
MARIE LUCE	Jacqueline
MARIE-FLORINE	Daniel Freddy
MARIE-FLORINE	Blandine
MARIE-JOSEPH	Patrick
MARIE-LUCE	Christophe-Laurent
MARIE-LUCE	Léon
MARIE-LUCE	Thierry
MARLIACY	Nicolette
MAURICE	Ted
MAURICRACE	Georges
MAVILLE	Mélissa
MEGANGE	Josette
MEGANGE	Janick
MENCE	Patrick
MICHOLET	Dave
MIEVILLY	Chantal
MILOCH	Marie-Ange
MILTON	Patricia
MININ	Louis
MISAINÉ	Corinne
MONDESIR	Willy
MONTAGNAC	Chantal
MORELLON	Huguette
MOURTIALON	Corinne
MOUSSARD	Marie-Thérèse
MUHEL	Sonia
MURAT	Etienne
NEGI	Serge
NEMA	Manuella
NERESTAN	Francette Julie
NESMON	Manuel
NESTORET	Flora
NEWTON	Anne-Marie
NIVAN	Maurice
NOMEL	Renée



NORESKAL	Ghislaine
NORESKAL	Frédéric
OFRANC	Charles
OVIDE	Liliane
PALAS	Colette
PATRICE	Françoise
PELAGE	Monique
PENDANT	Jules
PENNONT	Octave
PENNONT	Fernand
PERRIER	Cécile
PIED	Muriel
PINTOR	Alex
PIQUIONNE	Marcel
PLUTON	Frantz
PONNAMAH	Pascal
PRIAM	Colette Florise
RAGALD	Claudia
RAPHAEL	Roselyne
REGULUS	Charles-Albert
REMIR	Philibert
RENARD	Suzane
RETOUR	Ghislaine
RIDARCH	Sandrine
ROLLE	Edouard
ROSAMONT	Guylaine
ROSEMBERT	Thierry Sylvain
SAINT-AIME	Roger
SALATCHY	Patrick
SAVILIA	Simon
SAVY	Léandre
SCARON	Manuel
SIGERE	Evelyne
SIGERE	Claude
SIMONIECK	Marie-Angélique
SULLY	Patrice
TAMBY	Jason
TAY	Micheline
TESOR	Marie-Amélie
TESOR	Jeanne
THEOTISTE	Berard
TREFLE	Nadiège
VALENTIN	Fred-Claude
VERIN	Pierre-Albert
VERSOL	Nazaire



VILLERONCE	Fabrice
VINCENT	Marcel
VINCENT-SULLY	Marcel Albert
VITELLIUS	Edouard
VITULIN	Vivienne
VULCAIN	Gracieuse
YZIDEE	Marie Viviane
ZELELEA	Rosalie
ZIE	Betty
ZOBDA	Marie-Pierre
ZOBEL	André

ARTICLE 2 : la date d'effet de la présente liste est fixée au 19 décembre 2022.

ARTICLE 3 : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement. L'inscription est valable 2 ans à compter du 19 décembre 2022. Elle est renouvelable deux fois, à l'issue des 2 années d'inscription, sur demande du fonctionnaire qui fait connaître son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude un mois au moins, avant respectivement le 19 décembre 2024 et le 19 décembre 2025.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice générale des services du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Martinique
- ✓ Messieurs les Sous-préfets des arrondissements de Trinité, du Marin et de Saint-Pierre
- ✓ Messieurs et Mesdames les Maires des communes affiliées,
- ✓ Messieurs les Présidents des établissements publics affiliés,

Fort-de-France, le 19/12/2022

Le Président

Justin PAMPHILE

Le Président,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Fort de France dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

